

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **RIMAGE RACING**

Dates : 03 et 04 Mai 2025

Lieux : **Banyuls sur mer**

Grade 5 C

Autorité Organisatrice : **CNB Cercle Nautique de Banyuls avec l'aide du SNCV et CNC**
Régate comptant pour le Trophée du Parc Naturel Marin

1. RÈGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 2025/2028)
- les prescriptions de la FFV
- les RIR,
- le présent avis de course,
- les règles de la classe OSIRIS Habitables
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITÉ

- La régata est ouverte à tous les bateaux des classes B, C, D, R1, R2, R3 du Handicap OSIRIS avec un certificat de jauge en cours de validité.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) devront présenter, à la confirmation de leur inscription, une licence FF Voile 2025. Les mineurs devront en outre, présenter une autorisation parentale.

3. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- **Jusqu'à la date du 01 mai 2025 :**
 - 20 € par bateau pour les 2 jours (03 et 04 Mai)
 - 15 € par équipier pour les 2 jours (y compris le skipper)

4. INSCRIPTIONS

1. **Inscriptions : ouvertes via le lien NVI reçu par mail jusqu'au jeudi 01 Mai 2025 à 19 H 00, sur le site du CNB (cnbanyuls.com) avec le même lien NVI et sur le site du CDV 66 (cdv66.fr)**
2. Confirmation des inscriptions jusqu'au vendredi 19 h au local du CNB SNCV à Banyuls sur mer.

5. PROGRAMME

3. **Samedi 03 mai 2025 (à Banyuls)**
 - Petit déjeuner : 8 H 00 à 9 H 00
 - Briefing : 9h00
 - A disposition sur l'eau à 10 H 00
 - Dîner des équipages : 20 H 00
4. **Dimanche 04 mai 2025 (à Banyuls)**
 - Petit déjeuner : 8 H 00 à 9 H 00
 - Briefing : 9 H 00
 - A disposition sur l'eau à 10 H 00

Les parcours seront de type construit ou côtier et seront précisés lors du briefing journalier.

Proclamation des résultats et remise des prix à la mairie de Banyuls sur mer : 17 H 00 le dimanche 04 Mai suivi du pot de l'amitié.

6. CLASSEMENT

- Temps/Distance et CVL.
- Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Cercle Nautique de Banyuls**
 - 1 rue de la paix
 - 66650 Banyuls sur mer
 - Téléphone : 06 82 41 03 41
 - Téléphone : 06 07 94 09 83
- Messagerie : bcpons@orange.fr
- **Société Nautique de la Côte Vermeille**
 - Quai François Joly
 - 66660 Port Vendres
 - Téléphone : 06 75 05 50 24
- Des places de port sont mises à la disposition des concurrents 8 jours avant et 8 jours après la régata.
Contacter la Capitainerie de Banyuls sur mer
VHF Canal 9
Téléphone : 04 68 88 30 32

ou la Capitainerie de Port-Vendres.
VHF Canal 9
Téléphone 04 68 82 08 84

LICENCES

Important, les licences annuelles ne pourront être délivrées que sur présentation d'un certificat médical récent.

Aucune licence ne sera délivrée après la date limite des inscriptions : Jeudi 1 er Mai 2025 à 19 heures

TARIF 2025

- Licence club adulte : 70,00 € (pratiquant ou compétition)
- Licence club jeune : 32,00 € (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Licence temporaire 1 jour : 25,00 €
- Licence temporaire 4 jours : 50,00 €

Demandes à transmettre à bcpons@orange.fr en fournissant pour chaque licence demandée (annuelle ou temporaire) :

	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Code Postal	Ville	Pays	Téléphone	E mail
1										



INSTRUCTIONS DE COURSE

RIMAGE RACING

Lieu : Banyuls sur mer

Club Organisateur : Cercle Nautique de Banyuls avec l'aide de Société Nautique de Port-Vendres et Club Nautique de Collioure

Grade 5 C

Date : 03 et 04 Mai 2025

Epreuve comptant pour le Trophée du Parc Naturel Marin

1. REGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2025-2028),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les instructions de course seront :

- Envoyés aux clubs participants
- **Affichés sur le tableau officiel au local du CNB**
 - **Il ne sera pas distribué d'édition papier**

3. PROGRAMME DES COURSES

- 3.1 Le programme est indiqué sur l'avis de course
L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est 10h00
- 3.2 Aucun signal d'avertissement ne sera donné le Dimanche 04 Mai, après 15h00

4. ZONES DE COURSE

La zone de course se situe entre le Cap Bear et le Cap Cerbère en restant à moins de 6 milles d'un abri.

5. LES PARCOURS

- 5.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours** et précisés si nécessaire lors du briefing.
- 5.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 5.3 **Autres parcours** : en fonction des conditions météo ou pour toutes autres raisons liées à l'organisation des courses, le comité de course se réserve la possibilité de mettre en place le matin même de la course, un ou plusieurs nouveaux parcours en remplacement du ou des parcours précisés dans les instructions de courses.
- 5.4 Les passages où le parcours pourra être réduit sont précisés en annexe Parcours et annoncés à la VHF.
- 5.5 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe Parcours**.

6. MARQUES

- 6.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées en annexe parcours.
- 6.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours devient une marque s'il arbore le pavillon C

7. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles mentionnées sur les cartes. Un des membres du personnel de la Réserve marine Cerbère Banyuls sera présent au briefing le samedi 03 Mai pour rappeler les règles associées aux Z.M.E.L.

8. LE DEPART

- 8.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée rouge à bâbord de la ligne pour les parcours en baie de Banyuls.

	Annonce VHF	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon CNB ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, U ou Noir , un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Amenée Pavillon CNB ; un signal sonore	0

Les bateaux seront considérés en course 4 minutes avant le départ effectif.

L'absence d'un signal sonore n'annule pas la procédure en cours.

Le décompte du temps lors de la procédure sera également communiqué par **VHF** et le canal sera précisé lors du briefing.

- 8.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après le signal de départ sera classé DNS.

9. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est déterminée par le mât du bateau du Comité de course (ou à terre) avec le pavillon bleu et la bouée rouge.

10. SYSTEME DE PENALITE

- 10.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours sur place (720 °) est remplacée par une pénalité d'un tour sur place de 360 °.
- 10.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 10.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

11. TEMPS LIMITES

- 11.1. Parcours construits :

Les bateaux manquant à finir après l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée, déterminée en ajoutant 10 minutes par mille à l'heure d'arrivée du 1^{er} bateau ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

- 11.2 Parcours côtiers :

Les bateaux manquant à finir après l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée, déterminée en ajoutant 2 heures à l'heure d'arrivée du 1^{er} bateau ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

12. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 12.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du CNB. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 12.2 Pour tous les bateaux, le temps limite de réclamation est de 1 heure après que le dernier bateau a fini la course ou 1 heure après la fermeture de la ligne
- 12.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties prenantes ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux du CNB.
- 12.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

13. CLASSEMENT

- 13.1 Au moins une course doit être validée pour valider la compétition.
- 13.2 Selon Handicap National : Temps/Distance et CVL

14. REGLES DE SECURITE

- 14.1 Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place
- 14.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

15. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 15.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 15.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

16. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 16.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 16.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

17. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

18. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF utilisé en course est le canal 72
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

19. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Annexes parcours (Bouées, ordre de passage et longueur du parcours)







